



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 28

PREMIÈRE SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. SALE, *ministre des Services à la famille et du Logement*, fait une déclaration au sujet de la conférence 2000 Manitoba: Prairie Northern Conference on Fetal Alcohol Syndrome qui a eu lieu du 11 au 13 mai 2000.

M^{me} DRIEDGER fait des observations sur la déclaration.

M^{me} BARRETT, *ministre du Travail*, fait une déclaration au sujet de la Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail qui a lieu du 15 au 21 mai 2000.

M. SCHULER fait des observations sur la déclaration.

M. le *ministre* CALDWELL dépose :

le rapport annuel de la Commission des conventions collectives pour l'année scolaire 1998-1999;
(document parlementaire n°129)

le rapport annuel de la Commission des finances des écoles publiques pour l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 1999.

(document parlementaire n° 130)

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M. DYCK, M^{me} la *ministre* WOWCHUK ainsi que MM. ROCAN, NEVAKSHONOFF et LAURENDEAU font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* SELINGER :

que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

et sur la motion d'amendement qui suit de M. STEFANSON :

que la motion soit amendée par substitution, au passage qui suit « l'Assemblée », de ce qui suit :

déplore que le budget ne tienne pas compte des besoins actuels et futurs des Manitobaines et des Manitobains :

- a) en ne proposant pas une perspective globale ni un plan pour l'économie;
 - b) en ne protégeant pas le climat économique propice qui a régné au cours des dix dernières années;
 - c) en n'accordant pas à la population un allègement fiscal appréciable;
 - d) en ne reconnaissant pas l'importance d'avoir un système fiscal concurrentiel afin que le Manitoba demeure prospère;
 - e) en ne donnant aux jeunes aucune raison de demeurer au Manitoba;
 - f) en n'accordant pas une aide suffisante aux universités du Manitoba;
 - g) en n'établissant pas un processus de consultation publique sur la création de cinq nouveaux casinos;
 - h) en n'accordant aucune aide aux agriculteurs touchés par les graves inondations dans le sud-ouest du Manitoba;
 - i) en ne répondant pas aux besoins de la population rurale du Manitoba en ce qui concerne les routes et l'infrastructure routière;
 - j) en ne mettant pas fin à la médecine de couloir comme il avait été promis;
 - k) en ne prévoyant pas l'ouverture des 138 nouveaux lits d'hôpitaux permanents qui avait été promise;
 - l) en ne répondant pas aux besoins et aux préoccupations de la ville de Winnipeg et de sa population,
- et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M. MARTINDALE termine son intervention.

Après les interventions de M. ENNS, de M^{me} la *ministre* BARRETT, de MM. PRAZNIK et NEVAKSHONOFF, de M^{me} DRIEDGER ainsi que de M. SMITH (Brandon-Ouest), M. FAURSCHOU prend la parole jusqu'à 18 heures et conserve le droit de parole pour la reprise du débat.

La séance est levée à 18 heures, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 13 h 30.

Le président,

George HICKES